

BOXE ANGLAISE (cours dirigé par Guillaume CLEMENTE)

(à partir de 13 ans)

LUNDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
15H30/17H00 (tous niveaux)			15H30/16H30 COURS LIBRE (yassine)
	19H30/20H30 (compétiteurs)	19H45/21H30 COURS LIBRE (denis)	

ANNEE	SEMESTRE	TRIMESTRE	MOIS	SEANCE
250 €	200 €	130 €	60 €	10 €

COURS LIBRE

Le cours n'est pas dirigé ; il est simplement encadré par le Professeur qui peut conseiller si besoin ; mais il appartient à chacun de se prendre en charge . Ce temps permet de travailler les spécifiques de son choix à son propre rythme . Dans le créneau horaire imparti au cours ; chacun peut arriver et partir à l'heure qu'il souhaite .
Ce cours est commun à toutes les disciplines et est automatiquement accessible à toute personne inscrite au CAMP10, quelle que soit la discipline à laquelle elle est inscrite .

Ce temps vous permet aussi de pouvoir bénéficier d'un cours particulier avec un vrai projet personnalisé que vous soyez ou non adhérent du club (voir rubrique COURS PARTICULIERS) .
Il vous suffit simplement de réserver votre cours 1 à 2 jours à l'avance .

CONDITIONS DE REGLEMENT

ART 1 - Si vous optez pour le tarif annuel et que vous réglez par chèque ; une facilité de paiement peut vous être accordée .

Etablir 3 (ou 4) chèques le jour de votre inscription qui seront encaissés sur les 3 (ou 4) premiers mois

ART 2 - Si vous optez pour le tarif annuel et que vous réglez en espèces ; l'intégralité de la somme doit être réglée en une seule fois ; le Jour de votre inscription .

ART 3 - vous ne pourrez démarrer l'entraînement qu'une fois votre cotisation réglée .

ART 4 - La cotisation est un abonnement et ne présage pas de l'assiduité , elle n'est ni remboursable ni transmissible .

ART 5 – Vous pouvez à tout moment de l'année modifier le choix de votre formule de paiement (trimestre , mois , séance) en rebasculant sur un tarif annuel sans être pénalisé , ce qui a déjà été réglé sera déduit

COURS

ART 6 - Un seul cours d'essai par discipline est autorisé .

ART 7 - Tous cours d'essai supplémentaire devra impérativement être réglé 10 € avant la séance ; et sera déduit de la cotisation en cas d'inscription définitive .

ART 8 - Il n'y a pas de cours enfants pendant les vacances scolaires . Les cours adultes sont assurés pendant les vacances de la Toussaint et une semaine sur 2 lors des vacances de Février et d'Avril .
Fermeture pour les fêtes de Noël et jour de l'an .

ART 9 – le port de claquettes est obligatoire pour tous déplacements en dehors du tatami .

ART 10 – toute inscription à un sport de combat donne accès gratuitement aux cours de GYM & FITNESS

